

*Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du jeudi 28 novembre 2019 à Saint Michel en Brenne*

Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Nom	Prénom	Observations
BERNARD	René	Remplacé par un membre suppléant Mme LERAT Catherine
DEJOLLAT	Daniel	
GOMBERT	Annick	Pouvoir à Monsieur DEJOLLAT Daniel
HERVO	Dominique	Remplacé par un membre suppléant Mme MOINEREAU Marie-Thérèse
JACQUET	Alain	
LIAUDOIS	Michel	Pouvoir à Monsieur JACQUET Alain
MERLOT	Claude	Absent
PINLON	Roland	
PLANTUREUX	Guy	Absent
STERVINO	Frédéric	Remplacé par un membre suppléant M. DEFEZ Gérard
VACHAUD	Edith	

Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse

Nom	Prénom	Observations
ARNAUD	Jean-Paul	Remplacé par un membre suppléant M. PERROT Lionel
BLIN	Jean-Claude	Excusé
BONNET	Maurice	Pouvoir à M. NANDILLON Jean-Pierre
GIRAUD	Jocelyne	
MONÉ	Jean-Michel	Excusé
NANDILLON	Jean-Pierre	
SCHMITT	Jean-Marc	

Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin

Nom	Prénom	Observations
BAILLARGEAT	Bertrand	
BOURGOIN	Marcel	Pouvoir à Monsieur BAILLARGEAT Bertrand
GOURLAY	Philippe	Pouvoir à Monsieur LAROCHE Laurent
LAROCHE	Laurent	
LÉON	Michel	Absent
DEJOIE	Christine	Excusée

Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	
BURDIN	Maurice	Remplacé par un membre suppléant Mme MELIN Annick
CAMUS	Jean-Louis	
MARCQ	Jean-Louis	
POTIER	Alain	Membre suppléant

Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	
VIDAL	Claude	
VILLIERE	Chantale	
BOIRON	Patrice	Excusé
RIAUTÉ	Jean-François	Excusé

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	

Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
VERON	Pierre	Excusé
ALIZON	Philippe	Excusé

Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse

Nom	Prénom	Observations
CARPENTIER	Jean-Claude	Excusé
DUFOUR	Thierry	Excusé

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2019 ;
- Décisions du Président
- Développement d'un site internet ;
- « Défussion » de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1^{er} janvier 2020 ;
- Point sur les espèces envahissantes ;
- Projet SAGE Creuse ;
- Etude sur la Prévention des Inondations ;
- Point sur les 3 bassins versants ;
- Ligne de Trésorerie ;
- Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières.

Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. Les pouvoirs donnés sont précisés en cours de réunion avant le premier vote.

Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2019

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au compte-rendu du Comité Syndical du 20 septembre 2019. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Décisions du Président

Monsieur le Président rappelle qu'il a pris les 3 décisions suivantes dans le cadre de la délibération du 26 juin 2019 lui donnant délégation en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

- Attribution du marché « Travaux de restauration de la Claise et de ses affluents – 5^{ème} année du Contrat Territorial » à l'entreprise POULAIN ;

- Attribution du marché « Etude Bilan du Contrat Territorial de restauration de la Claise et de ses affluents » à la société AQUASCOP ;

- Attribution du marché « Souscription de contrats d'assurance » pour 4 lots à SMACL Assurances et pour 1 lot à SOFAXIS.

Développement d'un site internet

L'accroissement de la communication pour notre syndicat doit passer par la création d'un site internet. Une maquette réalisée en interne a été proposée à différents développeurs. Trois réponses ont été reçues. Le montant quasi-similaire de création d'un site est aux alentours de 3 000 € HT. La différence est sur la prestation fournie au niveau de la maintenance du site notamment le serveur utilisé (dédié au site ou mutualisé avec d'autres sites), du temps apporté ou non à des modifications annuelles, etc.

Le SMABCAC va démarrer le travail avec le prestataire l'ouverture du site internet dans les meilleurs délais.

« Défusion » de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1^{er} janvier 2020

La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse est membre du SMABCAC pour un territoire regroupant les parties amont de l'Anglin et de son affluent l'Abloux et pour une partie de la Clavière, affluent de la Creuse.

Sur cette portion de territoire, le SMABCAC a développé des projets depuis l'adhésion de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019. Le projet de Contrat Territorial de l'Anglin regroupe environ 60 000 € d'actions à mener et le projet d'études de prévention des inondations concernera également ce territoire.

La Communauté de Communes « Monts et Vallées Ouest Creuse » est issue d'une fusion de trois Communautés de Communes depuis novembre 2016. L'arrêté de fusion a été annulé par le Tribunal Administratif le 12 juillet 2019. Au 1^{er} janvier 2020, le SMABCAC sera concerné par 2 Communautés de Communes « Pays Dunois » et « Pays Sostranien », il va contacter les Présidents de ces structures pour évoquer le transfert de la compétence. Ensuite, il devra travailler à la modification de ses statuts pour les adapter à la disparition de cette Communauté de Communes et à son remplacement par de nouveau(x) membre(s).

Point sur les espèces envahissantes

Suite à des discussions engagées lors de précédentes réunions, une présentation a été faite sur 4 espèces végétales envahissantes que l'on localise sur le territoire du SMABCAC.

La jussie est l'espèce aujourd'hui la plus problématique sur notre territoire. Vivant essentiellement dans l'eau, elle arrive également à s'établir et se maintenir sur des zones qui subissent des assèchements réguliers. Aujourd'hui, elle est recensée sur l'Anglin et sur la Claise. Une donnée inscrite par le bureau d'étude sur la Creuse n'a pas été confirmée par nos relevés de terrains cet été.

Le Syndicat a déjà eu des interventions sur la Claise depuis 2004. L'année 2019 a été particulièrement tardive et le développement de la jussie sur des zones où la lutte avait amené à sa disparition a vu le développement de nouveaux foyers.

Sur l'Anglin, un fort développement de la jussie a aussi été recensé. La méthode la plus efficace sur des cours d'eau tels que les nôtres est la lutte par arrachage manuel. Pour prévenir un envahissement trop prononcé, une action de lutte contre cette espèce pourra être proposée pour l'année 2020 sur les zones concernées de la Claise (Martizay) et de l'Anglin (Concremiers, Ingrandes et Méridy). Un suivi sera mené sur d'autres zones du territoire.

La Renouée du Japon est une espèce qui colonise les berges de cours d'eau mais également les milieux récemment modifiés (terrassment, apport de terre). Présente sur les 3 bassins versants, à ce jour l'espèce ne semble pas se développer de manière conséquente sur notre territoire. Dans un premier temps, le syndicat assurera un suivi de ces massifs avant de programmer ou non une lutte (inscrite dans le projet de Contrat Territorial Anglin).

La Berce du Caucase est une plante ornementale qui en plus de son envahissement des berges de cours d'eau ou des bords de fossés peut provoquer des brûlures assez importantes. Le Syndicat est intervenu ces dernières années sur la Commune d'Azay le Ferron, et plus ponctuellement sur la commune de Ruffec où cette plante est localisée. Les travaux ont consisté à une coupe des tiges et pour le cas des plants isolés à la coupe du système racinaire.

La dernière espèce présentée est l'Ailante, cette espèce arborescente a été implantée historiquement dans des parcs arborés ou pour des aménagements paysagers. Cette plante développe des toxines qui empêchent le développement des autres espèces et possède une forte capacité à drageonner ce qui favorise sa colonisation. Sur le territoire du SMABCAC, elle est recensée de manière occasionnelle et ne semble pas, à ce jour, présenter un développement trop conséquent. Un suivi des sites connus sera mis en place.

Projet SAGE Creuse

Le périmètre du projet de SAGE Creuse a été validé, après la consultation des différentes collectivités, par un arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2019. Depuis l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne a organisé une réunion pour proposer différents scénarios pour la Commission Locale de l'Eau. Le projet validé a retenu 69 représentants répartis parmi les collectivités (au moins 50%), les usagers (au moins 25%) et les représentants de l'Etat (au plus 25%).

Couvrant le quart du territoire, le SMABCAC a demandé à être représenté par 2 délégués parmi les 6 retenus pour les collectivités du département de l'Indre. Bien qu'aucune consultation par les services de l'Etat n'ait été effectuée dans notre département, nous avons réalisé les démarches nécessaires pour faire approuver notre demande. La première réunion de la Commission Locale de l'Eau est envisagée pour le mois de janvier 2020.

Etude de prévention des Inondations

L'EPTB Vienne a sollicité les différentes collectivités compétentes au niveau de la prévention des inondations pour recenser celles déjà engagées dans une démarche et proposer une étude à l'échelle du bassin pour les autres. Le SMABCAC ainsi que 6 autres structures ont donné un accord de principe pour mener une étude qui s'étendrait sur plus de 4 600 km² (53% du territoire pour notre syndicat).

Cette étude se réalisera en 2 phases dont les objectifs sont :

- De localiser et d'identifier les zones d'expansions des inondations (fonctionnalité, zones à risques) ;
- Identifier et évaluer les aménagements de protections des inondations,
- Définir des interventions et des aménagements en matière de prévention des inondations.

Une partie de cette étude est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le reste à charge pour le SMABCAC devrait être d'environ 51 700 € TTC. Un projet de cahier des charges et de convention a été communiqué au syndicat qui apportera ses remarques et quelques demandes de modification.

Point sur les 3 bassins versants

- Bassin versant de la Creuse

Un Comité Technique est programmé le 11 décembre pour présenter le programme de travaux et ouvrir les discussions sur sa faisabilité, ses financements et la réalisation. En parallèle, des rencontres avec les propriétaires, avec certaines communes ont permis de connaître la faisabilité de certaines actions.

- Bassin versant de l'Anglin

Les dossiers réglementaires nécessaires au projet de Contrat Territorial sur l'Anglin ont été déposés à la DDT pour leur instruction.

Un suivi a été mené sur le développement de la jussie qui est apparu sur des zones jusqu'à présent non connues sur l'Anglin.

- Bassin versant de la Claise

Les travaux de restauration de l'Aigronne ont débuté. L'entreprise Solidarité Accueil en charge de la restauration de la ripisylve a terminé son intervention. A la suite, les travaux de restauration de la continuité écologique et de diversification des écoulements ont été commencés par l'entreprise Poulain. Ces travaux ont dû être interrompus suites aux précipitations qui ne permettaient plus d'intervenir avec des engins sans dégrader les parcelles riveraines.

L'étude Bilan du Contrat Territorial débute en décembre et sera réalisée par le bureau d'études AQUASCOP.

Ligne de Trésorerie

Suite à la proposition du Président, les membres du Comité Syndical ont décidé à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, afin d'assurer le paiement des entreprises avant de percevoir le montant des subventions. La proposition du Crédit Agricole Centre Ouest a été retenue aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux sur index révisable : EURIBOR 3 MOIS moyenné
(à titre indicatif -0,413% valeur octobre 2019)
- Marge : 1,00 sur une base de calcul de 365 jours, soit un taux à 0.587 %
- Frais de dossier et commission d'engagement : 200 €

Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières.

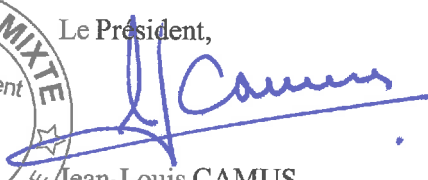
Monsieur le Président rappelle que les postes de technicien de rivières sont financés à 70% de la masse salariale et à 70% sur un montant de 10 000 € pour les frais de fonctionnement du poste (50% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 20 % du Conseil Régional du Centre).

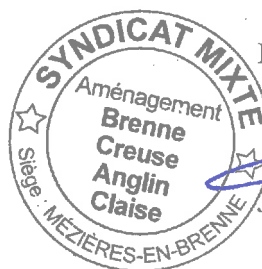
Les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour le financement des 3 postes de techniciens de rivières pour l'année 2020.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance.

Fait à Mézières-en-Brenne,

Le 6 décembre 2019

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



En annexe : Le diaporama présenté lors de la réunion.